

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 12 AVRIL 2021

Délibération : **2021-04-161**
OBJET : **BUDGET COMMUNE - AFFECTATION DES RESULTATS**
Nomenclature : **7.1.2**

<p>En exercice : 29 Présents : 24 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 29 Délibération comportant : Annexe : /</p>	<p>Le douze avril deux mille vingt et un à 19 heures, le conseil municipal légalement convoqué le deux avril deux mille vingt et un s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Alain ROYER, Maire.</p> <p>Les membres présents en séance : Alain ROYER, Claude RINCE, Marie-Thérèse BERAGNE, Pascal LAVEANT, Jérôme AMIAUD, Benjamin VACHET, Frédéric CHAPEAU, Béatrice MIERMONT, Yvon LERAT, Jean-Marc COLOMBAT, Isabelle GROLLEAU, Augustin MOULINAS, Valérie ROBERT, Romain MONDEJAR, Jean-Claude SALAU, Emile FORTINEAU, Alizée GUIBERT, Gil RANNOU, Gwénola LEBRETON, Emmanuel RENOUX, Alain BLANCHARD, Hélène JALIN, Gwenn BOULZENNEC, Priscilla DECOTTIGNIES.</p>
--	---

Les membres ayant donné un pouvoir :

Elisa DRION donne pouvoir à Gwénola LEBRETON, Mickaël MENDES donne pouvoir à Yvon LERAT, Margaux BOURRIAUD donne pouvoir à Béatrice MIERMONT, Catherine RENAUDEAU donne pouvoir à Claude RINCE, Soumaya BAHIRAEI donne pouvoir à Emmanuel RENOUX.

Rapporteur : Isabelle GROLLEAU

L'article L.2311-5 du Code général des collectivités territoriales fixe les règles de l'affectation des résultats.

L'affectation du résultat de l'exercice N-1 se fait après le vote du compte administratif.

Seul le résultat excédentaire de la section de fonctionnement au titre des réalisations du compte administratif fait l'objet d'une affectation par décision du conseil municipal.

L'affectation de résultat décidée par le conseil municipal doit au moins couvrir le besoin de financement de la section d'investissement N-1, tel qu'il apparaît au compte administratif.

Le besoin de financement de la section d'investissement est le cumul du résultat d'investissement de clôture (déficit ou excédent : D001 ou R001) et du solde des restes à réaliser (déficit ou excédent).

Pour rappel, le résultat global du budget principal s'établit ainsi :

	Dépenses	Recettes	Solde résultat n-1	Résultat comptable cumulé
Fonctionnement	9 857 076,01 €	10 581 127,16 €	1 244 673,83 €	1 968 724,98 €
Investissement	3 463 992,67 €	6 708 669,02 €	-635 571,66 €	2 609 104,69 €
TOTAL du CA	13 321 068,68 €	17 289 796,18 €	609 102,17 €	4 577 829,67 €
Restes à réaliser	1 041 837,43 €	184 865,00 €		-856 972,43 €
TOTAL	14 362 906,11 €	17 474 661,18 €	609 102,17 €	3 720 857,24 €

Accusé de réception en préfecture
044-214402091-20210412-2021-04-161-DE
Date de télétransmission : 15/04/2021
Date de réception préfecture : 15/04/2021

Il est proposé d'affecter :

- 900 000.00€ au compte 1068 - Recettes d'investissement- Excédents de fonctionnement capitalisés.
- 1 068 724.98€ au compte 002 - Recettes de fonctionnement- Excédent de fonctionnement reporté.

Le conseil municipal est invité à :

- AFFECTER le résultat de clôture 2020 de la section de fonctionnement comme suit :

- **900 000.00€ affectés en 1068 (Excédents de fonctionnement capitalisés).**
- **1 068 724.98€ affectés en 002 (Excédent de fonctionnement reporté)**

Le conseil municipal adopte à l'UNANIMITÉ cette délibération.

Pour extrait conforme.

Treillières, le 12 avril 2021
Alain ROYER, Maire

